

## FICHE DE POSTE / 2017-100252

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Intitulé du poste :

**Inspecteur.trice de la création artistique, au sein du collège arts plastiques**

Catégorie/ Corps – fonction  
**A, corps des ICCEAAC,  
Professeurs des écoles nationales  
Supérieures d'Art  
Agent Non Titulaire  
RIFSEEP : 2**

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **contrôle et expertise**

Emploi(s) Type : CUL13 – chargé de mission d'inspection-conseil

### Localisation administrative et géographique / Affectation :

direction générale de la création artistique (DGCA), service de l'inspection et de la création artistique (SICA), 62 rue Beaubourg 75003 Paris

### Missions et activités principales :

Un poste vacant à pourvoir.

Au sein de l'Inspection de la création artistique placée auprès du directeur général de la création artistique, l'inspecteur(-ice) assure, dans le domaine des arts plastiques, le contrôle et l'évaluation artistique, technique et pédagogique ainsi que le contrôle et l'évaluation du fonctionnement général des organismes placés sous l'autorité directe ou soumis à la tutelle du Ministère de la Culture.

Le/ la titulaire de ce poste

- aura à suivre l'ensemble des activités d'une ou plusieurs régions dans ce domaine artistique, en liaison avec les directions régionales des affaires culturelles concernées ;
- sera chargé(e), en partage avec un autre inspecteur, de secteurs ou de problématiques relevant des arts plastiques sur l'ensemble du territoire ou sur une zone géographique déterminée, et notamment de l'enseignement supérieur en arts plastiques ;
- participera à des commissions du Centre National des Arts Plastiques (acquisitions, aides aux artistes et au secteur professionnel, commande publique) ;
- assurera une veille active sur l'émergence des pratiques et des expressions artistiques à l'échelle nationale comme au-delà des frontières.

**Compétences principales mises en œuvre : (cotées sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise – expert)**

### Compétences techniques :

Expertise dans le domaine des arts plastiques, connaissance approfondie de ce secteur professionnel ; très bonne connaissance de l'enseignement supérieur en arts plastiques ;  
Bonne connaissance de l'administration culturelle et des politiques publiques ;

Bonne connaissance du fonctionnement de l'administration centrale et des services déconcentrés de l'État ;

Aisance rédactionnelle ;

Capacité d'analyse et de synthèse.

#### **Savoir-faire :**

Faire preuve d'autonomie dans l'organisation du travail ;

Faire montre d'une capacité à travailler en groupe ;

Savoir maîtriser son planning dans les délais impartis.

#### **Savoir-être (compétences comportementales) :**

Sens de l'action publique et du service public ;

Sens des relations humaines.

#### **Environnement professionnel :**

Le SICA est composé de 33 inspecteurs regroupés en quatre collèges : arts plastiques, danse, musique et théâtre.

***Liaisons hiérarchiques :*** le Chef du service de l'Inspection de la création artistique et son Adjoint, le directeur général de la création artistique.

#### ***Liaisons fonctionnelles :***

Travail au sein du collège d'inspecteurs considéré, et plus largement du service de l'inspection de la création artistique. Liaisons avec les autres services de la DGCA et les directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

***« Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture et de la Communication et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement. »***

#### **Perspectives d'évolution :**

#### **Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :**

nombreux déplacements en région.

#### **Profil du candidat recherché (le cas échéant)**

#### **Qui contacter ?**

Vincent COSSE, Adjoint, chargé de l'intérim des fonctions de Chef du service de l'inspection de la création artistique. Tél. 01 40 15 74 09

Jacques BAYLE, inspecteur - coordinateur du collège arts plastiques. Tél. 01 40 15 89 28

## Candidature à adresser à :

Madame Régine HATCHONDO  
Directrice générale de la création artistique  
62, rue Beaubourg  
75003 PARIS  
regine.hatchondo@culture.gouv.fr

- **une copie de votre dossier de candidature** (lettre de motivation et CV), visé par votre hiérarchie, par courrier à la sous-direction des métiers et des carrières (SRH1) 182 rue Saint Honoré, 75033 Paris cedex 1). Dans toute correspondance la mention de son corps (adjoint administratif, technicien des services culturels, ...)ou de son recrutement en qualité de contractuel, **est obligatoire.**

- **Copie à : [recrutement.dgca@culture.gouv.fr](mailto:recrutement.dgca@culture.gouv.fr)**

*Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens*

**Date de mise à jour de la fiche de poste : 04/12/17**